PLAN DE RELANCE AGRICOLE : Pacte Biosécurité et Bien- Être Animal

Petits Ruminants

Pacte Biosécurité et BEA : 2M € pour le soutien à la formation et 98M € pour les aides à l'investissement

Toutes les filières animales sont concernées

Montant minimum d'investissement : 4 000€

Date limite de dépôt de dossier : **30/04/2021 auprès de la DDTM (Ne pas démarrer les travaux avant le dépôt du dossier)**

Bénéficiaires

-Toutes les exploitations agricoles : possédant une filière animale et souhaitant **renforcer la prévention des pathologies** sur leurs troupeaux en améliorant les conditions de travail et le BEA.

-Les groupements d'agriculteurs :
Structures collectives **(dont GIEE et CUMA)** dont 100% des parts sociales sont détenues par des exploitants agricoles.

-Les lycées agricoles

Comment en bénéficier ?

Le Pacte Biosécurité-BEA prend la forme d'appels à projets régionaux **PCAE** ou équivalent, il peut donc être compatible avec le dépôt de dossier PCAE.

Conditions d'éligibilité

-Être affilié à la **MSA**

-Être à jour de ses **cotisations sociales** et fiscales

-Respecter les normes européennes de **BEA** et fournir (**OBLIGATOIRE**) :
-***Soit*** une **attestation de la DDPP** valide de moins d'un an,
-***Soit*** un résultat d'un **diagnostic professionnel ou un « autodiagnostic BEA obligatoire »** reconnu par la DGAL datant de moins d'un an que vous pourrez téléchargez à l'adresse suivante : https://www.gdshautsdefrance.fr/?page_id=5595

Taux d'aides

Jusqu'à **40%** avec bonification pour les JA, projets collectifs, GIEE…

Priorisation des projets : SI fourniture d'une **autoévaluation OU** d'un **diagnostic Biosécurité** (**OPTIONNEL** mais vivement conseillé pour prioriser votre dossier) que vous pourrez télécharger à l'adresse suivante :
https://www.gdshautsdefrance.fr/?page_id=5595

Montage du dossier : Via votre conseiller d'élevage habituel (Centre de gestion, Chambre d'Agriculture).

Quels investissements éligibles ?

Voici quelques exemples de matériels éligibles pour la filière OVINE et /ou la filière CAPRINE au titre du BEA :

-Maîtrise de l'ambiance du bâtiment : Sondes thermiques et hygrométriques, végétalisation des abords du bâtiment, **terrassement / bétonnage des sols**, bardages ajourés ou translucides, **ventilateurs**, brasseurs, etc.
-Equipement permettant de limiter les risques de blessures des animaux et une manipulation limitant le stress : **parc de contention**, quai de chargement des animaux, **aménagement et matériel pour la tonte** (salle de tonte, plancher adaptés par exemple), etc.
-Sol, litière, aire de couchage : Revêtement de sol non glissant et lavable, stabilisation et aménagement des zones de circulation des animaux aux abords des bâtiments et dans les chemins d'accès aux pâtures, etc.
-Matériel autour de la mise-bas : **case d'agnelage**, aménagement de parcs en bergerie, aménagement de nurserie (gestion des zones d'allaitement artificiel, équipements d'allaitement artificiel.
-Aménagements pour l'accès à l'extérieur et au pâturage : Aménagement pour l'ombrage y compris la végétalisation, **haies et abris artificiels**.
-Autres équipements : Equipements pour mieux gérer **l'alimentation des ovins**, technologies permettant de suivre le comportement des animaux en bergerie (time lapse, ...)

Voici quelques exemples de matériels éligibles pour la filière OVINE et /ou la filière CAPRINE au titre de la Biosécurité :

-Aménagement et équipement pour la **désinfection** des personnes entrant dans la zone d'élevage (pédiluve, lave bottes, etc)
-**Aménagement pour l'équarrissage dont les bacs d'équarrissage**

Vous trouverez la **totalité** des matériels éligibles pour toutes les filières en téléchargeant le fichier à l'adresse suivante :
https://www.gdshautsdefrance.fr/wp-content/uploads/2021/03/2021-160_final.pdf

Si vous souhaitez obtenir de l'aide afin de remplir les diagnostics /autodiagnostics ou obtenir plus de renseignements, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre GDS au **03.27.19.10.80** ou auprès de **Ludivine FLAMENT**, référente Biosécurité au **03.27.19.33.50**.

Pour toutes questions concernant le montage des dossiers ou l'éligibilité des investissements, contacter la DDTTM au 03.28.03.83.00.

GDS Hauts de France